

Fonds Européen
de Développement
Régional

FEDER



EFRO

Europees fonds
voor regionale
ontwikkeling

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014BE16RFOP001
Intitulé	FEDER PO Bruxelles Région Capitale/ EFRO OP Brussel Hoofdstedelijk Gewest
Version	2016.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	9 juin 2017

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2016 a permis de conventionner la majorité des quarante-sept projets sélectionnés par le gouvernement régional dans le cadre du PO FEDER, pour 64% du budget (24% devant être engagés pour les projets retenus par le Comité de sélection mais pas encore conventionnés). Ci-dessous, un aperçu de l'état d'avancement par axe prioritaire :

Pour le premier axe prioritaire intitulé « Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation », dix projets au total ont été sélectionnés en mai 2015. Neuf de ces projets ont déjà fait l'objet de la signature d'une convention, dont trois dans le courant de l'année 2016. La convention du projet restant sera signée dans le courant de 2017.

Pour le deuxième axe prioritaire intitulé « Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses », douze projets ont été sélectionnés en mai 2015. Les arrêtés ont été adoptés et les conventions signées pour sept de ces projets en décembre 2015, et pour deux autres projets en novembre 2016. Les conventions et arrêtés pour les projets restants seront signés dans le courant de 2017.

Pour le troisième axe prioritaire intitulé « Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses », douze projets ont été sélectionnés en mai 2015. Les arrêtés ont été adoptés et les conventions signées pour cinq de ces projets en décembre 2015 et sept de ces projets dans le courant de l'année 2016. Le Gouvernement a par ailleurs marqué son accord autour d'un arrêté de transfert budgétaire en faveur du projet (F33-02 Véloroute) en décembre 2016, date à laquelle la convention a par ailleurs pu être signée. La convention pour le dernier projet devrait être rédigée et l'arrêté signé dans le courant de 2017.

Enfin, pour le quatrième axe prioritaire intitulé « Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées », douze projets ont été sélectionnés en mai 2015 et un projet supplémentaire au mois de mars 2016. En effet, l'Objectif spécifique 4.4 et son projet F44-01 ont été ajoutés au projet de Programme opérationnel 2014-2020 modifié au début de 2016, en réponse au courrier de la Commissaire Corina Crețu datant du 21 octobre 2015 et lançant un appel urgent pour répondre à la crise des réfugiés. Les arrêtés ont été adoptés et les conventions signées pour six de ces projets en décembre 2015 et six dans le courant de l'année 2016. La convention du projet restant sera signée dans le courant de 2017.

En ce qui concerne les instruments financiers, une évaluation ex ante a été confiée à un consultant au mois de mai 2015, évaluation qui devra permettre d'orienter, grâce aux éléments de contexte mis en avant par le travail, le choix d'instruments pertinents dans le cadre du FEDER bruxellois, mais également de définir les conditions de mise en œuvre de ces instruments. L'évaluation est en cours de finalisation en 2016 pour une validation dans le courant de l'année 2017.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 1	Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation	<p>L'axe prioritaire 1 poursuit deux objectifs spécifiques.</p> <p>Sous OS 1.1: Augmenter les capacités de recherche appliquée en lien avec les enjeux prioritaires identifiés dans le diagnostic, 8 projets ont été sélectionnés, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> •F11-01 Le bâti bruxellois, source de nouveaux matériaux •F11-02 Labo de proximité •F11-03 Atrium Lab : Living Smart Retail City •F11-04 METROLAB: Brussels Metropolitan Laboratory •F11-05 Hamster •F11-06 Divers Eldery Care •F11-07 L(ag)UM •F11-08 ICITY-RDI.BRU <p>Sous OS 1.2: Accroître l'innovation au sein des PME, 2 projets ont été sélectionnés, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> •F12-01 Industrialisatie, Innovatieve O&O en valorisatie van het klinisch werkstation van het UZ Brussel •F12-02 Living Labs Brussels Retrofit
Axe 2	Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses	<p>L'axe prioritaire 2 poursuit deux objectifs spécifiques.</p> <p>Sous OS 2.1: Créer des nouvelles activités génératrices d'emplois, y compris dans l'économie sociale, 5 projets ont été sélectionnés, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> •F21-01 Bellevue 4 Starters •F21-02 Équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant •F21-03 Espace Marco Polo

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> •F21-04 Triaxes •F21-05 COOPCITY <p>Sous OZ 2.2: Améliorer le développement des PME, y compris les projets d'économie sociale, 7 projets ont été sélectionnés, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> •F22-01 Beer Palace •F22-02 Dev'Up Team •F22-03 ALIFE •F22-04 Manufakture – Abattoir / non encore conventionné •F22-05 ONCO-TRA.BRU •F22-06/07 Pôle Médias et BX1 (introduits comme étant 2 projets différents, mais les projets seront fusionnés en 1 seul projet) / non encore conventionné
Axe 3	Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses	<p>L'axe prioritaire 3 poursuit quatre objectifs spécifiques.</p> <p>Sous OS 3.1: Renforcer la transition énergétique des PME bruxelloises, 3 projets ont été sélectionnés, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> •F31-01 Irisphère •F31-02 BoerenBruxselPaysans •F31-03 BruGeoTherMap <p>Sous OS 3.2: Renforcer la transition énergétique des infrastructures publiques et du logement public, 3 projets ont été sélectionnés, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> •F32-01 Casernes d'Ixelles •F32-02 Opwekking van koude voor koeling door recuperatie van verdampingsfrigorieën bij omzetting van vloeibare zuurstof naar de gasvormige fase •F32-03 Zwembad VUB <p>Sous OS 3.3: Améliorer la qualité environnementale des espaces urbains, 6 projets ont été sélectionnés, à savoir:</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> •F33-01 Cyclo •F33-02 Véloroute •F33-03 Parc à conteneurs •F33-04Brussels Cruise Terminal: Stedelijke integratie van de Brusselse voorhaven •F33-05 Hippodrome Renaissance •F33-06 La Halle Libelco – Jardin d’hiver <p>Sous OS 3.4: Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles, aucun projet distinct n'a été sélectionné. Les projets s'inscrivant dans le Programme Opérationnel 2014-2020 et impliquant des travaux et des frais d'assainissement seront subsidiés sous cet objectif spécifique.</p>
Axe 4	Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées	<p>L'axe prioritaire 4 poursuit quatre objectifs spécifiques.</p> <p>Sous OS 4.1: Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance, 6 projets ont été sélectionnés, à savoir 6 crèches:</p> <ul style="list-style-type: none"> •F41-01 Crèche Altaïr •F41-02 Crèche îlot Marchandises •F41-03 Crèche Gosselies/Liverpool •F41-04 Crèche du CPAS de Schaerbeek •F41-05 Crèche Ulens •F41-06 Crèche des Charbonnages <p>Sous OS 4.2: Renforcer l'offre d'infrastructures et d'équipements culturels dans les quartiers défavorisés, 4 projets ont été sélectionnés, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> •F42-01 Abbaye de Forest •F42-02 Masui4Ever •F42-03 De Vaartkapoen

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> • F42-04 CASTII <p>Sous OS 4.3: Améliorer la participation des citoyens aux dynamiques d'aménagement urbains des quartiers défavorisés, 2 projets ont été sélectionnés, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> • F43-01 Actie Zoekt Burger/Recherche Citoyenne • F43-02 Move it Kanal <p>Sous OS 4.4: Développer une offre sanitaire et sociale à destination des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut administratif (rajouté dans la modification du PO prévue en 2016), un (1) projet a été sélectionné, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> • F44-01 (projet Médecin du Monde)
Axe T	Axe Assistance technique	<p>L'axe prioritaire AT poursuit trois objectifs spécifiques:</p> <p>OS AT.1: Assurer la mise en œuvre efficace et efficiente du programme opérationnel.</p> <p>OS AT.2: Fournir des renseignements transparents et périodiques sur le déroulement du programme et la mise en œuvre des axes prioritaires.</p> <p>OS AT.3: Assurer le contrôle et le suivi des irrégularités.</p> <p>La mise en œuvre de cet axe est assuré par les autorités de gestion (Cellule FEDER du Service public régional de Bruxelles), de certification (Direction du Contrôle Financier du Service public régional de Bruxelles) et d'audit (Cellule Audit de l'Inspection des Finances).</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			121,00	0,00	0,00	La valeur complétée dans le RAE 2015 était de 225. Entretemps nous avons constaté quelques mauvaises interprétations de cet indicateur chez plusieurs porteurs de projet et dû procéder à la rectification des valeurs cibles totalisées, en arrivant, pour 2016 à une valeur cible (2023) de 121. La valeur encodée pour 2015 a également été adaptée pour déterminer la valeur cible des projets

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											conventionnés au 31/12/2015 (et ne reproduit donc pas la valeur erronée du RAE 2015). Relevons qu'un projet retenu par le Comité de sélection pour cet axe n'est pas encore conventionné et ses pronostics de réalisations ne sont dès lors pas intégrés au total. Les réalisations des instruments financiers relevant de cet axe seront par ailleurs ajoutées à cet indicateur une fois les instruments adoptés.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	20,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	20,00			18,00	0,00	0,00	Relevons qu'un projet retenu par le Comité de sélection pour cet axe n'est pas encore conventionné et ses pronostics de réalisations ne sont dès lors pas intégrés au total.
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	16,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	16,00			31,00	0,00	0,00	Relevons qu'un projet retenu par le Comité de sélection pour cet axe n'est pas encore conventionné et ses pronostics de réalisations ne sont dès lors pas intégrés au

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											total.
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			29,00	0,00	0,00	1 projet sélectionné pour cet axe n'est pas encore conventionné et ses résultats ne sont dès lors pas intégrés au total.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			33,00	0,00	0,00	Relevons qu'un projet retenu par le Comité de sélection pour cet axe n'est pas encore conventionné et ses pronostics de réalisations ne sont dès lors pas intégrés au total. Avec les projets sélectionnés, la valeur cible est dépassée : les projets Living Labs Brussels Retrofit (20) et ICITY-RDI.BRU contribuent en effet de façon substantielle à cet indicateur.
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			13,00	0,00	0,00	Relevons qu'un projet retenu par le Comité de sélection pour cet axe n'est pas encore conventionné et ses pronostics de réalisations ne sont dès lors pas intégrés au

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											total.
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			108,00	0,00	0,00	<p>La valeur complétée dans le RAE 2015 était de 225. Entretemps nous avons constaté quelques mauvaises interprétations de cet indicateur chez plusieurs porteurs de projet et dû procéder à la rectification des valeurs cibles totalisées, en arrivant, pour 2016 à une valeur cible (2023) de 108. La valeur encodée pour 2015 a également été adaptée pour déterminer la valeur cible des projets conventionnés au 31/12/2015 (et ne reproduit donc pas la valeur erronée du RAE 2015).</p> <p>Relevons qu'un projet retenu par le Comité de sélection pour cet axe n'est pas encore conventionné et ses pronostics de réalisations ne sont dès lors pas intégrés au total.</p> <p>Les réalisations des instruments financiers relevant de cet axe seront par ailleurs ajoutées à cet indicateur une fois les instruments adoptés.</p>

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	95,00	0,00	0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00	0,00	0,00			
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	25,00	0,00	0,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	13,00	7,00	6,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	2,00	0,00	0,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre	2,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché						
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	87,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS1.1 - Augmenter les capacités de recherche appliquée en lien avec les enjeux prioritaires identifiés dans le diagnostic

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement par secteur en % du PIB	exprimé en pourcentage du PIB	Plus développées	1,37	2011	1,50			2010 = 1,39 %. L'ensemble de la série est actualisée annuellement. Les chiffres sont donc susceptibles d'évoluer d'un rapport annuel d'exécution à l'autre.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement par secteur en % du PIB				

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS1.2 - Accroître l'innovation au sein des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)	exprimé en pourcentage des entreprises	Plus développées	64,70	2010	66,00			<p>Valeurs pas encore disponibles pour 2015 et 2016.</p> <p>Les chiffres après la virgule ne sont plus publiés par le fournisseur des données.</p> <p>La valeur de référence (2010) est erronée. Au lieu de 64,7%, elle devrait être 63,1%. La modification de la valeur de référence est comprise dans la Modification 2 de notre Programme Opérationnel 2014-2020 déjà introduit auprès de la Commission Européenne.</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)			57,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			95,00	0,00	0,00	Les réalisations des instruments financiers relevant de cet axe seront prochainement ajoutées à cet indicateur une fois les instruments adoptés.
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			95,00	0,00	0,00	Les réalisations des instruments financiers relevant de cet axe seront prochainement ajoutées à cet indicateur une fois les instruments adoptés.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			161,00	0,00		Les réalisations des instruments financiers relevant de cet axe pourront le cas échéant prochainement être

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											ajoutées à cet indicateur une fois les instruments adoptés.
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	Personnes	Plus développées	950,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	Personnes	Plus développées	950,00			962,00	0,00	0,00	Valeurs cibles renseignées grâce aux projet COOPCITY (objectif de 662 personnes) et BelleVue4Starters (objectif de 300 personnes)

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	72,00	0,00	0,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	72,00	0,00	0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	77,00	39,00	38,00			
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.						
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	962,00	481,00	481,00			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS2.1 - Créer des nouvelles activités génératrices d'emplois, y compris dans l'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS2.1	Nombre de travailleurs salariés occupés dans les filières porteuses	Travailleurs salariés occupés	Plus développées	153 648,00	2011	160 000,00			La valeur pour 2016 n'est pas encore disponible. Le nombre repris concerne le nombre de postes de travail (un poste de travail étant un poste physique ouvert et pouvant donc être occupé par plusieurs personnes).
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	Etablissement de moins de 50 travailleurs	Plus développées	9 234,00	2011	9 500,00			<p>La valeur pour '16 n'est pas encore disponible.</p> <p>La valeur de référence donnée pour '11 ne reprend pas la division Nace-Bel 79 (Agences de voyage...) et reprend les 5 premières classes d'emploi ONSS, c'est-à-dire les établissements de moins de 100 salariés. La valeur communiquée ici est celle "corrigée" de ce qui semble être des erreurs et sont donc division 79 comprise et classe d'emploi 50-99 exclue.</p> <p>Pour la valeur de '14: rupture de série en '14: des changements dans la déclaration ONSS ont mené à amélioration de la déclaration des unités d'établissement par les employeurs. Leur nombre a ainsi assez fortement augmenté en '14, celui-ci devenant de la sorte plus représentatif de la réalité.</p> <p>Une modification de la valeur de référence est comprise dans la Modification de notre PO14-20 déjà introduit auprès de la Com Eur. Au lieu de 9.234, elle devrait être 9.293</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS2.1	Nombre de travailleurs salariés occupés dans les filières porteuses	152 258,00		150 767,00	
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	9 578,00		9 553,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			141,00	0,00	0,00	Actuellement, 9 projets sélectionnés pour cet axe sur 12 ont été conventionnés. La valeur pourra donc être augmentée une fois les trois derniers projets conventionnés et en tenant le cas échéant compte des valeurs cibles des instruments financiers qui seront retenus.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement, 9 projets sélectionnés pour cet axe sur 12 ont été conventionnés. La valeur pourra donc être augmentée une fois les trois derniers projets conventionnés et en tenant le cas échéant compte des valeurs cibles des instruments

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											financiers qui seront retenus.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	150,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	150,00			141,00	0,00	0,00	Actuellement, 9 projets sélectionnés pour cet axe sur 12 ont été conventionnés. La valeur pourra donc être augmentée une fois les trois derniers projets conventionnés et en tenant le cas échéant compte des valeurs cibles des instruments financiers qui seront retenus.
F	Bx2	Nombre de m ² équipés mis à disposition des filières dans des sites équivalents ou supérieurs à 500 m ² (par le programme)	mètre carré	Plus développées	78 500,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	Bx2	Nombre de m ² équipés mis à disposition des filières dans des sites équivalents ou supérieurs à 500 m ² (par le programme)	mètre carré	Plus développées	78 500,00			12 500,00	0,00	0,00	La modification n°2 du Programme (soumise le 28/02/2017) propose le remplacement de cet indicateur spécifique par l'indicateur commun CO39. Relevons qu'une erreur d'encodage (un "0" en trop) avait indiqué une valeur cible incohérente avec les éléments contenus dans la note méthodologique relative aux indicateurs. Les valeurs des projets demeurent en revanche parfaitement transposables de l'un à l'autre. Chacun des trois projets encore

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											non conventionnés (parmi les projets retenus par le Comité de sélection) contribuera à cet indicateur. La valeur actuelle devrait dès lors être substantiellement augmentée dans les mois à venir.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	81,00	0,00	0,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	81,00	0,00	0,00			
F	Bx2	Nombre de m ² équipés mis à disposition des filières dans des sites équivalents ou supérieurs à 500 m ² (par le programme)	0,00	0,00	0,00			
S	Bx2	Nombre de m ² équipés mis à disposition des filières dans des sites équivalents ou supérieurs à 500 m ² (par le programme)	0,00	3 000,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS2.2 - Objectif spécifique 2.2 : Accompagner le développement des PME , y compris les projets d'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	Millions d'euros	Plus développées	9 728,00	2011	14 000,00			La valeur pour 2016 n'est pas encore disponible. Il y a eu une révision de l'ensemble des valeurs de la série. L'IBSA et la Cellule FEDER examineront si une modification de la valeur de référence dans le Programma devrait être réalisée à l'occasion d'une prochaine modification du PO.
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses	pourcentage (nombre de faillites / nombre d'établissement)	Plus développées	2,99%	2011	rester sous la barre des 3%			La valeur pour 2016 n'est pas encore disponible. Après réexamen de la valeur de référence, il apparaît que la formule présentée n'est pas juste. Les sociétés ou les indépendants personnes physiques sans salariés peuvent faire faillite mais ne sont pas repris dans les établissements. Les chiffres recalculés correspondent donc au nombre de faillites dans les filières porteuses de l'année y divisé par le nombre d'assujettis à la TVA actifs dans ces filières porteuses en moyenne au cours de cette année y moyenne du nombre d'assujettis au 31 décembre de l'année y-1 et de l'année y. Une modification de la valeur de référence et de la valeur cible est intégrée à la Modification n°2 de notre Programme Opérationnel 2014-2020 (introduite le 28/02/2017).

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	13 145,00		12 803,90	
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses		2,75%		3,04%

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	350,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	350,00			240,00	0,00	0,00	
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	90,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	90,00			0,00	0,00	0,00	Les projets actuellement sélectionnés ne contribuent pas à cet indicateur.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	170,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	170,00			0,00	0,00	0,00	Compte tenu des transferts financiers entre axes dans le cadre de la modification n°2 du PO (introduite le 28/02/2017), et de l'impossibilité subséquente de maintenir l'ensemble des initiatives, la nouvelle configuration

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											de l'axe 3 ne reprendra plus cet indicateur pour l'axe 3.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	180,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	180,00			240,00	0,00	0,00	Les projets actuellement sélectionnés contribuent plus largement que prévu à cet indicateur.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	215,00	0,00	0,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	215,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	OS3.1 - Renforcer la transition énergétique des PME bruxelloises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS3.1	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand et du secteur industriel	GWh	Plus développées	3642,2 (tertiaire marchand) + 596 (industrie)	2011	diminution de 6%			<p>La valeur pour 2016 n'est pas encore disponible. Les valeurs pour 2014 et 2015 sont provisoires.</p> <p>Remarque importante: il y a eu une rupture méthodologique majeure entre 2014 et 2015 car l'approche pour calculer les consommations énergétiques a entièrement été revue. Il faut tenir compte de l'effet climatique, ce qui n'est pas le cas pour les chiffres présentés ici. Nous regardons actuellement avec l'IBSA (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse) le recalcul de la valeur de référence et la valeur cible. L'idée serait de proposer une nouvelle valeur de référence et une nouvelle valeur cible dans une Modification 3 de notre Programme.</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.1	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand et du secteur industriel		3.308 (tertiaire marchand) + 696 (industriel)		4.214 (tertiaire marchand) + 613 (industriel)

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	400,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	400,00			0,00	0,00	0,00	Compte tenu des transferts financiers entre axes dans le cadre de la modification n°2 du PO (introduite le 28/02/2017), et de l'impossibilité subséquente de maintenir l'ensemble des initiatives, la nouvelle configuration de l'axe 3 ne reprendra plus cet indicateur pour l'axe 3.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	-25,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	-25,00			84 378,00	0,00	0,00	La valeur cible selon le PO était représentée par une valeur relative (-25% des bâtiments ciblés par une intervention) et non absolue (en total de kWh économisés), la modification n°2 du

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											Programme (introduite le 28/02/2017) permettra de comparer les valeurs cibles (absolues) des projets sélectionnés avec une valeur cible absolue pour le Programme. La valeur actuelle (sur base des pronostics actuels, en 2016) se base sur un nombre encore restreint d'opérations, certaines n'ayant pu à ce stade déterminer avec exactitude le gain énergétique finalement réalisé grâce au financement.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	5 650,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	5 650,00			0,00	0,00	0,00	Aucune opération sélectionnée n'a, à ce stade, pu déterminer avec exactitude la diminution de gaz à effet de serre qui sera réalisée grâce au financement. La valeur sera complétée à un stade ultérieur d'avancement
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	Institution	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	Institution	Plus développées	100,00			6,00	0,00	0,00	Les projets actuellement sélectionnés contribuent de façon encore limitée à cet indicateur.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	Bx4	Nombre de ménages sensibilisés	ménage	Plus développées	400,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	Bx4	Nombre de ménages sensibilisés	ménage	Plus développées	400,00			0,00	0,00	0,00	Compte tenu des transferts financiers entre axes dans le cadre de la modification n°2 du PO (introduite le 28/02/2017), et de l'impossibilité subséquente de maintenir l'ensemble des initiatives, la nouvelle configuration de l'axe 3 ne reprendra plus cet indicateur pour l'axe 3.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00			
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00			
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00			
F	Bx4	Nombre de ménages sensibilisés	0,00	0,00	0,00			
S	Bx4	Nombre de ménages sensibilisés	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS3.2 - Objectif spécifique 3.2 : Soutenir la transition énergétique des infrastructures publiques et du logement public

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS3.2	Consommation totale d'énergie des administrations publiques et du logement	GWh PCI	Plus développées	1068.3 (administrations publiques) + 7734,3 (logement)	2011	Diminution de 5%			La valeur pour 2016 n'est pas encore disponible. Les valeurs pour 2014 et 2015 sont provisoires. Remarque importante: il y a eu une rupture méthodologique majeure entre 2014 et 2015 car l'approche pour calculer les consommations énergétiques a entièrement été revue. Il faut tenir compte de l'effet climatique, ce qui n'est pas le cas pour les chiffres présentés ici. Nous regardons actuellement avec l'IBSA (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse) le recalcul de la valeur de référence et la valeur cible. L'idée serait de proposer une nouvelle valeur de référence et une nouvelle valeur cible dans une Modification 3 de notre Programme.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.2	Consommation totale d'énergie des administrations publiques et du logement		1.306 (admin publiques) + 7.616 (logement)		1.229 (admin publiques) + 7.676 (logement)

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	4 500,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet a été entièrement exécuté.
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	4 500,00			202 772,00	0,00	0,00	Les projets sélectionnés, et spécifiquement le projet "Hippodrome Renaissance", permettent de dépasser largement les ambitions initiales du Programme, grâce notamment aux opportunités qu'ils représentent.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	4 750,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS3.3 - Objectif spécifique 3.3 : Améliorer la qualité environnementale des espaces urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS3.3	Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public	%	Plus développées	81,75	2012	83,75			Les valeurs pour 2014, 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles. Le Programme prévoyait un rapportage annuel mais nous constatons que la base de données n'est malheureusement pas entretenue. Une modification de la fréquence ou de l'indicateur pourrait être proposée à l'occasion d'une modification n°3 du Programme.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.3	Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public				

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	10,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	10,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement, aucun projet sélectionné s'inscrit dans cet indicateur. La modification n°2 du PO (introduite le 28/02/2017) envisage un mécanisme de sélection qui devrait permettre d'augmenter prochainement la valeur cible pour cet indicateur.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS3.4 - Objectif spécifique 3.4 : Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)	pourcentage	Plus développées	53,40	2013	65,00			<p>Les valeurs pour 2014, 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles.</p> <p>Lors de la détection d'une pollution, le choix se pose entre la "gestion du risque" (maintien du site en l'état malgré la détection) et l'assainissement. L'indicateur visait à suivre l'évolution, en souhaitant que le nombre relatif d'assainissements (par rapport à la gestion du risque) augmente. Le contexte ne confirmant pas d'évolution de tendance au niveau du nombre de parcelles (mais peut-être en revanche au niveau des surfaces totales), l'AG recherchera un indicateur plus significatif, pertinent et rapportable dans le cadre d'une modification n°3.</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)				

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	Plus développées	50 000,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	Plus développées	50 000,00			50 000,00	0,00	0,00	

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	0,00	0,00	0,00			
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)						

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS4.4 - Objectif spécifique 4.4 : développer une offre sanitaire et sociale à destination des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut administratif)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	Nombre	Plus développées	0,00	2016	2,00	0,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	9 167,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	9 167,00			16 901,00	0,00	0,00	Les projets sélectionnés permettent de dépasser largement les ambitions initiales du Programme, grâce notamment aux opportunités qu'ils représentent et aux cofinancements apportés.
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté.
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			40,00	0,00	0,00	

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou	5 430,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines						
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	0,00	0,00	0,00			
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	35,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.1 - Objectif spécifique 4.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par enfant	place en milieu d'accueil par enfant (pourcentage)	Plus développées	3 706,00		3 736,00			<p>La valeur pour 2016 n'est pas encore disponible.</p> <p>La valeur de référence de 3.706 et la valeur cible de 3.736 ne sont pas correctes car elles ne correspondent pas à des pourcentages. Nous avons fourni la valeur corrigée en % pour les quartiers défavorisés.</p> <p>La Modification 2 du Programma (introduites le 28/02/2017) visent d'ailleurs une adaptation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valeur de référence: 23,80% - la valeur cible: 30%

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par enfant	22,36		20,91	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.2 - Objectif spécifique 4.2 : Renforcer l'offre d'infrastructures et d'équipements culturels qui accompagne la revitalisation urbaine dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS4.2	Nombre d'établissement culturels dans les quartiers défavorisés par habitant	Etablissement culturel	Plus développées	251,00	2014	254,00			<p>Les valeurs de 2014, 2015 et 2016 ne sont pas encore disponibles.</p> <p>Cet indicateur a été modifié dans la Modification 2 de notre Programme Opérationnel 2014-2020 (Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés).</p> <p>Relevons enfin qu'il y a une révision en cours de la définition d'"équipement culturel" par le département connaissances de Perspective Brussels en partenariat avec visit Brussels. La possibilité d'assurer un suivi adéquat de cet indicateur devra donc être examinée prochainement.</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.2	Nombre d'établissement culturels dans les quartiers défavorisés par habitant				

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.3 - Objectif spécifique 4.3 : Renforcer la participation des habitants aux dynamiques urbaines et aux projets d'aménagement urbain dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	nombre	Plus développées	0,00		2,00	2,00		Les 2 projets: - F43-01 Actie zoekt burger - F43-02 Move it Kanal

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain				

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire		Axe T - Axe Assistance technique									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00						
S	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00						
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00						
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00						

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	0,00	0,00	0,00			
S	AT1	Capacité d'absorption	0,00	0,00	0,00			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	0,00	0,00	0,00			
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe T - Axe Assistance technique
Objectif spécifique	AT.1 - Objectif spécifique A.T.1 : Assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du programme opérationnel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
AT.1	X	Y		1,00	1111	2,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AT.1	X				

Axe prioritaire	Axe T - Axe Assistance technique
Objectif spécifique	AT.2 - Objectif spécifique A.T.2 : Informer de manière transparente et régulière sur l'évolution du programme et la mise en œuvre des axes prioritaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
AT.2	X	Y		1,00	1111	2,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AT.2	X				

Axe prioritaire	Axe T - Axe Assistance technique
Objectif spécifique	AT.3 - Objectif spécifique A.T.3 : Assurer les contrôles et le suivi des irrégularités

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
AT.3	X	Y		1,00	1111	2,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AT.3	X				

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
Axe 1	F	1	Dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées	0,00					
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	0,00					
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDE R	Plus développées	0,00					
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées	0,00					
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	0,00					
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées	0,00					
Axe 3	I	KIS3	Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique	ménage	FEDE R	Plus développées	0,00					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	0,00					
Axe 4	F	F4	dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées	0,00					
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDE R	Plus développées	0,00					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
Axe 1	F	1	Dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées			

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées			
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDE R	Plus développées			
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées			
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées			
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées			
Axe 3	I	KIS3	Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique	ménage	FEDE R	Plus développées			
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées			
Axe 4	F	F4	dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées			
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDE R	Plus développées			

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
Axe 1	F	1	Dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées	9867523			34 536 332,00		
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	40			150,00		

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDE R	Plus développées	10			16,00		
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées	15580299,00			54 531 048,00		
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	150			500,00		
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées	18177017,00			63 619 558,00		
Axe 3	I	KIS3	Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique	ménage	FEDE R	Plus développées	Obtention des permis nécessaires aux travaux			400,00		
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	100			350,00		
Axe 4	F	F4	dépenses	EUR	FEDE R	Plus développées	8309492			29 083 224,00		
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDE R	Plus développées	Obtention de 30% des permis nécessaires aux constructions et rénovations			10 700,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 1	FEDE R	Plus développées	Publiques	34 536 332,00	50,00	28 068 481,01	81,27%	14 034 240,51	411 069,96	1,19%	9
Axe 2	FEDE R	Plus développées	Publiques	54 531 048,00	50,00	34 133 136,03	62,59%	17 066 568,02	423 462,57	0,78%	9
Axe 3	FEDE R	Plus développées	Publiques	63 619 558,00	50,00	25 080 253,60	39,42%	12 540 126,81	240 978,02	0,38%	10
Axe 4	FEDE R	Plus développées	Publiques	29 083 224,00	50,00	34 160 725,00	117,46%	17 080 362,50	134 968,97	0,46%	13
Axe T	FEDE R	Plus développées	Publiques	7 573 756,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total	FEDE R	Plus développées		189 343 918,00	50,00	121 442 595,64	64,14%	60 721 297,84	1 210 479,52	0,64%	41
Total général				189 343 918,00	50,00	121 442 595,64	64,14%	60 721 297,84	1 210 479,52	0,64%	41

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	Plus développées	059	01	01	05	01				1 514 828,00	757 414,00	160 045,59	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	060	01	01	05	01				6 841 831,47	3 420 915,74	130 152,29	3
Axe 1	FEDER	Plus développées	061	01	01	05	01				4 184 420,37	2 092 210,19	0,00	2
Axe 1	FEDER	Plus développées	062	01	01	05	01				9 412 862,79	4 706 431,39	78 162,55	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	064	01	01	05	01				6 114 538,38	3 057 269,19	42 709,53	2
Axe 2	FEDER	Plus développées	001	01	01	05	01				7 220 692,10	3 610 346,05	0,00	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	066	01	01	05	03				6 721 167,97	3 360 583,98	102 036,68	3
Axe 2	FEDER	Plus développées	067	01	01	05	03				15 407 396,53	7 703 698,27	209 329,32	3
Axe 2	FEDER	Plus développées	073	01	01	05	03				4 783 879,43	2 391 939,72	112 096,57	2
Axe 3	FEDER	Plus développées	013	01	01	05	04				2 350 142,48	1 175 071,24	0,00	2
Axe 3	FEDER	Plus développées	068	01	01	02	04				970 249,00	485 124,50	57 331,04	1
Axe 3	FEDER	Plus développées	069	01	01	05	06				7 319 998,93	3 659 999,47	183 646,98	2
Axe 3	FEDER	Plus développées	085	01	01	05	06				9 434 743,30	4 717 371,65	0,00	3
Axe 3	FEDER	Plus développées	090	01	01	04	04				5 005 119,89	2 502 559,95	0,00	2
Axe 4	FEDER	Plus développées	052	01	01	05	09				8 381 138,00	4 190 569,00	4 117,34	6
Axe 4	FEDER	Plus développées	053	01	01	01	09				7 440 000,00	3 720 000,00	0,00	1
Axe 4	FEDER	Plus développées	095	01	01	05	09				16 607 727,00	8 303 863,50	130 851,63	4
Axe 4	FEDER	Plus développées	097	01	01	05	09				1 731 860,00	865 930,00	0,00	2
Axe T	FEDER	Plus développées												

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe T	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
Axe 1	0,00		0,00	
Axe 2	0,00		0,00	
Axe 3	0,00		0,00	
Axe 4	0,00		0,00	
Axe T	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Le plan d'évaluation pour le PO FEDER 2014-2020 a été présenté au comité de suivi le 30 Novembre 2015 : ce plan vise à fixer des priorités en matière d'évaluation afin de planifier, coordonner et améliorer de manière continue la qualité des évaluations qui seront menées dans le cadre du PO 2014-2020.

Il permet d'identifier en amont les principales questions évaluatives et ainsi d'anticiper les besoins liés à la bonne réalisation des évaluations prévues (moyens humains et financiers, collecte de données, partenaires à mobiliser, etc.).

Au total six évaluations sont planifiées, dont deux sont transversales et quatre thématiques (relatives aux axes et objectifs spécifiques). Tous les objectifs spécifiques du PO 2014-2020 sont couverts par au moins une évaluation.

En 2016, l'autorité de gestion a entamé un travail de méthodologie (précision du plan d'évaluation), de monitoring et suivi qui se poursuivra jusqu'au lancement des premières évaluations (2019).

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le travail de mise en œuvre du PO FEDER passant par une équipe chargée de son administration, une décision de renforcer les moyens humains a été prise en 2014. Le renforcement progressif n'a cependant été effectif (qu'à partir de 2015. Des questions administratives et réglementaires n'ont pas permis au Service Public Régional de Bruxelles de procéder à certains engagements pourtant programmés, Les engagements ont été relancés qu'à partir de décembre 2015. Une priorité a été donnée dans le soutien et le développement de la cellule FEDER. Les moyens humains dédiés à l'assistance technique ont cru, avec une situation de 17,7 ETP (19 personnes) fin 2016 (contre 23 ETP au cadre).

Compte tenu de la technicité de ce type de Programme, la période d'apprentissage des personnes recrutées a par ailleurs mobilisé les équipes tant nouvelles qu'anciennes).

Relevons, au niveau du travail proprement dit, certaines difficultés :

- La gestion des 2 programmations en parallèle : pour le PO 2007-2013, l'année 2016 représentait une année charnière, pour la clôture, avec le traitement des dernières demandes de paiement, la collection des derniers rapports d'activité et la préparation du rapport final.
- La durée nécessaire pour la mise en place de la programmation (nouvelles exigences de la réglementation, notamment avant la mise en œuvre des instruments financiers, les conditions ex-ante, le nombre de textes réglementaires et de la guidance de la Commission, dont les derniers sont récents).
- Les analyses des situations en matière d'aide d'état et d'autres conditions préalables au conventionnement des projets qui ont continué d'occuper l'équipe de la Cellule FEDER (administration de l'autorité de gestion) et parfois différé le démarrage des projets.
- La désignation des autorités de gestion et de certification n'a pas encore eu lieu. L'AG a transmis la description des systèmes de gestion et de contrôle à l'AA en date du 19 août 2016. Vu la charge de travail dans le cadre de la clôture des programmations 2007-2013 FEDER et FSE, l'AA n'a pas pu effectuer toutes ses vérifications et établir son rapport d'audit.
- Le système informatique n'est pas encore opérationnel étant donné que les résultats des tests n'étaient pas suffisants et toutes les demandes des autorités n'étaient pas rencontrées. Les autorités de gestion et de certification ont travaillé en forte collaboration avec la direction informatique, le CIRB et le prestataire de la base de données afin de résoudre les problèmes techniques et de disposer d'un système qui répond aux attentes des autorités.

L'année 2016 a par ailleurs permis de mettre en œuvre en partie la décision du Gouvernement relative au rétablissement du cadre et du management en confirmant la directrice dans son poste (désormais effective et non faisant fonction) et en procédant à la nomination d'un niveau intermédiaire de Premier Attaché.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	2 - s'appuie sur une analyse AFOM ou une analyse comparable menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation;	Innoviris et la Secrétaire d'Etat responsable de la Recherche Scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale lanceront dans les prochains mois (première moitié de 2015) un processus d'approfondissement de notre Plan Régional d'Innovation et sa mise à jour. stratégie qui « s'appuie sur une analyse AFOM ou une analyse comparable menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation/ Un exercice de mise à jour des analyses SWOT sera mené dans le cadre de l'approfondissement. En ce qui concerne les données quantitatives, il faudra tenir compte de certaines limitations, notamment le fait que la plupart des secteurs prioritaires sont des secteurs « hybrides » ne correspondant pas à des codes NACE et ne permettant donc pas de disposer de statistiques aisément	31 déc. 2015	INNOVIRIS/Cabinet Laanan	Non	Oui	25 mai 2016	Le PRI adopté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a permis à la Commission de constater le respect de ce critère.
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	4 - comporte un mécanisme de suivi.	la Région bruxelloise dispose déjà de son tableau de bord de la recherche et de l'innovation, qui est mis à jour régulièrement. Ce tableau de bord a été défini lors de la mise à jour du Plan Régional d'Innovation. Il pourra être amendé en fonction de l'approfondissement mené en 2015. Par ailleurs, les indicateurs de suivi du PO concernant l'axe 1 (RDI) feront également l'objet d'un suivi.	31 déc. 2015	INNOVIRIS/Cabinet Laanan	Non	Oui	25 mai 2016	Le PRI adopté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a permis à la Commission de constater le respect de ce critère.
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	5 - Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté.	un cadre budgétaire annuel sera fixé dans le cadre de l'exercice budgétaire régional.	31 déc. 2015	INNOVIRIS/Cabinet Laanan	Non	Oui	25 mai 2016	Le PRI adopté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a permis à la Commission de constater le respect de ce critère.

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles.	1 - Il s'agit des mesures suivantes: mesures destinées à assurer que des exigences minimales existent pour la performance énergétique des bâtiments, conformément aux articles 3, 4 et 5 de la directive 2010/31/UE du Parlement européen et du Conseil;	La Région de Bruxelles-Capitale estime que ces obligations ont déjà été transposées ou mises en œuvre: - Arrêté du 21 décembre 2007 déterminant des exigences en matière de performance énergétique et de climat intérieur des bâtiments (tel que modifié, notamment, par l'arrêté du 21 février 2013, dont l'annexe comporte la méthode de calcul). - Etude déterminant le niveau optimal en fonction des coûts des exigences PEB communiquée à la Commission européenne à la fin du mois de juin 2013. Compte tenu du différend d'interprétation entre les services de la Commission et ceux de la Région, cette dernière est disposée, au travers d'un plan d'action, à procéder aux modifications dont il sera effectivement constaté qu'elles seraient réglementairement nécessaires.	31 déc. 2015	IBGE	Non	Oui	28 avr. 2016	La mission d'évaluation des cost-optimums lancée par l'IBGE a permis de doter la Région de référentiels conformes au critère.
T04.1 - Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles.	2 - Il s'agit des mesures suivantes: mesures nécessaires pour établir un système de certification de la performance énergétique des bâtiments conformément à l'article 11 de la directive 2010/31/UE;	La Région estime que ces obligations ont déjà été transposées ou mises en œuvre au travers de l'adaptation de la réglementation existante : modification de l'arrêté du 17 février 2011 relatif au certificat PEB établi par un certificateur pour les habitations individuelles. Compte tenu du différend d'interprétation entre les services de la Commission et ceux de la Région, cette dernière est disposée, au travers d'un plan d'action, à procéder aux modifications (éventuellement, modification également du Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie) dont il sera effectivement constaté qu'elles seraient réglementairement nécessaires.	31 déc. 2015	IBGE	Non	Oui	23 déc. 2016	La modification des modèles de certificats PEB en Région de Bruxelles-Capitale a permis à la Commission de constater que ces documents seront émis en respect du critère en question.

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
-----------------	---

La quasi-totalité des moyens de l'axe a pu faire l'objet d'un conventionnement. Le projet LagUm demeurant dépendant de confirmations opérationnelles avec un opérateur privé, son conventionnement devrait être réalisé dans le courant de l'année 2017, tandis que la validation de l'évaluation ex ante et le lancement d'un marché de mise en œuvre des instruments financiers devrait permettre à cet axe de financer des mécanismes relevant de cette catégorie. De premiers engagements de chercheurs ont pu être réalisés et certaines études lancées.

Le tableau 3A de l'axe 1 permet d'avoir un aperçu de la situation des indicateurs CO01 et CO24 intégrés au cadre de performance.

La colonne "Observations" relève ainsi, pour l'indicateur CO01 que "La valeur complétée dans le RAE 2015 était de 225. Entretemps nous avons constaté quelques mauvaises interprétations de cet indicateur chez plusieurs porteurs de projet et dû procéder à la rectification des valeurs cibles totalisées, en arrivant, pour 2016 à une valeur cible (2023) de 121. La valeur encodée pour 2015 a également été adaptée pour déterminer la valeur cible des projets conventionnés au 31/12/2015 (et ne reproduit donc pas la valeur erronée du RAE 2015). Relevons qu'un projet retenu par le Comité de sélection pour cet axe n'est pas encore conventionné et ses pronostics de réalisations ne sont dès lors pas intégrés au total. Les réalisations des instruments financiers relevant de cet axe seront par ailleurs ajoutées à cet indicateur une fois les instruments adoptés".

Pour l'indicateur CO24 ("Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien"), cette colonne relève par ailleurs "qu'un projet retenu par le Comité de sélection pour cet axe n'est pas encore conventionné et ses pronostics de réalisations ne sont dès lors pas intégrés au total".

Ces éléments donnent à l'autorité de gestion une bonne assurance de l'atteinte des valeurs-cibles.

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
-----------------	---

En date du 31 décembre 2016, relevons que la majorité des projets ont pu être conventionnés parmi ceux sélectionnés par le Comité de sélection. Compte tenu de la complexité des situations administratives, le conventionnement de trois projets de dimensionnement important (Mediapark, TéléBruxelles et Manufakture Abattoirs) est en revanche postposé à l'année 2017. L'intérêt d'investir une partie des moyens au travers d'instruments financiers confirmé par une évaluation, la Région pourra lancer sur 2017 un marché assurant leur mise en œuvre sur cet axe. Les premières étapes (acquisition, désignation d'auteurs de projets, études...) des projets d'infrastructures conventionnés ont pu démarrer, tandis que les projets d'accompagnement direct de PME se sont focalisés sur la détermination de programmes d'accompagnement et l'accompagnement de premières entreprises.

Le tableau 3A de l'axe 2 permet d'avoir un aperçu de la situation au niveau de l'indicateur CO01 intégré au cadre de performance. La colonne "Observations" relève ainsi qu'"actuellement, 9 projets sélectionnés pour cet axe sur 12 ont été conventionnés. La valeur pourra donc être augmentée une fois les trois derniers projets conventionnés et en tenant le cas échéant compte des valeurs cibles des instruments financiers qui seront retenus". Ces éléments donnent à l'autorité de gestion une bonne assurance de l'atteinte des valeurs-cibles.

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses
-----------------	---

La majorité des projets sélectionnés par le Comité de sélection a pu être conventionnée, en dehors du projet des Casernes d'Ixelles qui s'est heurté à une difficulté au niveau du calendrier de libération du site. L'administration de l'Autorité de gestion est en contact avec les porteurs de ce projet pour accompagner son adaptation en vue d'assurer un conventionnement sur 2017. En ce qui concerne les moyens affectés à la dépollution, ils n'ont à ce stade pas été affectés et le seront en fonction des besoins détectés au niveau des projets. Au niveau opérationnel, les travaux de rénovation énergétique de la piscine ont bien démarré, tandis que les premières étapes (acquisition, désignation d'auteurs de projets, études...) des autres projets conventionnés de rénovation d'infrastructures ont également pu démarrer. Parmi les projets relevant de l'OS3.1., les projets d'accompagnement direct de PME se sont focalisés sur la détermination de programmes d'accompagnement et l'accompagnement de premières entreprises.

La modification n°2 du Programme, validée en février 2017, ayant largement touché à l'axe 3, notamment au niveau du cadre de performance, l'évaluation des valeurs-cibles sera réalisée à la lumière de cette modification, dans le cadre du prochain rapport annuel de mise en œuvre.

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
-----------------	--

En date du 31 décembre 2016, relevons que la totalité des projets de cet axe ont pu être conventionnés. Les premières étapes (acquisition, désignation d’auteurs de projets, études...) des projets d’infrastructures conventionnés ont pu démarrer.

Le tableau 3A de la PI9b permet d'avoir un aperçu de la situation au niveau de l'indicateur CO39 intégré au cadre de performance. La colonne "Observations" relève ainsi que "Les projets sélectionnés permettent de dépasser largement les ambitions initiales du Programme, grâce notamment aux opportunités qu'ils représentent et aux cofinancements apportés".

Ces éléments donnent à l'autorité de gestion une bonne assurance de l'atteinte des valeurs-cibles.

Axe prioritaire	Axe T - Axe Assistance technique
-----------------	----------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

En 2016 la Cellule FEDER de la Région de Bruxelles Capitale a débuté une analyse genre, accompagnée par des experts externes de Engender (experts en genre et gender mainstreaming). L’analyse s’est concentrée sur le Programme Opérationnel 2014-2020, les procédures internes et le Plan d’Evaluation.

Cet analyse sera la base pour proposer des recommandations pour intégrer le genre, l’égalité homme/femme, et la discrimination plus effectif dans les procédures internes de l’Autorité de Gestion, surtout concernant le monitoring et l’évaluation du Programme Opérationnel 2014-2020. En juin 2017, un rapport avec des recommandations à intégrer dans les procédures de la programmation 2014-2020 et des recommandations pour une éventuelle prochaine programmation sera présenté au Gouvernement.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Conformément aux principes guides définis par le Programme, les projets

d'infrastructures sélectionnés respecteront des normes énergétiques particulièrement élevées et seront encouragés à suivre une exemplarité environnementale plus large, quel que soit l'axe ou l'OT dont ils dépendent. Les projets de l'axe 3 (OT4 et OT6) s'inscrivent quant à eux tous dans cette dimension.

En concentrant les moyens dans des opérations touchant prioritairement des filières économiques précises, le PO met notamment en œuvre des projets contribuant concrètement au renforcement des secteurs de l'alimentation durable, de la construction durable et de l'énergie renouvelable.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)	Proportion of total allocation to the operational programme (%)
Axe 3	3 756 852,07	11,81%
Total	3 756 852,07	3,97%

Les montants indicatifs sont déterminés sur base d'opérations dépendant de l'OT4 ou (pour les *Infrastructures et processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération dans des entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone et la résilience au changement climatique*) de l'OT1 .

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

La composition du Comité de suivi du Programme a été déterminée au départ des catégories énumérées à l'article 5, 1) du Règlement n° 1303/2013. Au 31 décembre 2016, le Comité ainsi constitué s'est réuni à quatre reprises, permettant notamment de valider le premier rapport d'activité (2014-2015) de la Programmation, de suivre les plans d'action liés au Programme, de lancer la mise en œuvre de la stratégie de communication, d'approuver le plan d'évaluation et une première modification du Programme opérationnel.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Pour l'année 2016, aucune évaluation n'a été menée, conformément au planning du plan d'évaluation et l'état d'avancement des projets.

Cependant, l'autorité de gestion s'est concentrée sur la consolidation des outils de reporting de projets et a revu (en partenariat étroit avec l'IBSA) la méthodologie de certains indicateurs de résultat (obtention des données et méthode de calcul des valeurs de référence) afin d'être plus précis dans l'analyse du contexte Bruxellois dans lequel le PO FEDER s'inscrit.

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Contexte

La stratégie de communication du PO 2014-2020 a été présentée au Comité de Suivi du 18/06/2015. Son objectif est d'assurer et d'organiser la visibilité et le rayonnement des fonds européens à Bruxelles, et cela auprès des citoyens de la Région de Bruxelles-Capitale, des bénéficiaires de subvention et des partenaires du programme afin de mettre en valeur le rôle de la Communauté européenne.

Un plan de communication a été établi pour l'année 2015-2016, la sélection des projets datant de mai 2015.

La communication de la Cellule FEDER Avec un budget total de 500.000,00 € pour toute la période, la stratégie de communication prévoit une mise en place des actions en phase avec l'état d'avancement de la programmation.

Lancement de la programmation (sélection des projets : mai 2015) Un dossier de presse, ainsi qu'une conférence de presse ont annoncé la nouvelle programmation FEDER par le Ministre-Président en charge des fonds structurels en Région Bruxelloise.

Accompagnement porteurs de projets : Le conventionnement des projets s'est fait suivant un phasage, ont suivi l'organisation de comités d'accompagnement pour chaque projet suite au conventionnement. L'accent a été mis sur l'accompagnement des porteurs de projets, notamment dans l'analyse de leur stratégie de communication et leurs obligations en termes de communication

Séminaire 02 février 2016 à the EGG (The EGG : projet FEDER de la programmation 2000-2006) Plus de 200 personnes ont participé au séminaire destiné aux porteurs de projets sélectionnés ainsi qu'aux organismes et partenaires du FEDER. Ce rassemblement avait pour objectif de réunir les bénéficiaires, de leur présenter le VADEMECUM ainsi que l'ensemble des projets 2014-2020. Ensuite un walking lunch permettait aux participants de se rencontrer et d'échanger. Un formulaire de satisfaction

a été distribué aux participants. Les résultats sont positifs.

Réunions de communication (avril-mai 2016) Quatre réunions de communication ont été organisées autour de la programmation PO 2014-2020, une réunion par axe, ainsi qu'une réunion pour le PO 2007-2013 afin de capitaliser sur les réalisations de la programmation précédente. Chaque projet était représenté.

AGENDA

1. Cellule FEDER : présentation de la stratégie de communication 2014-2020 et plan de communication
2. Guidance information et publicité par la Cellule FEDER
3. Tour de table des porteurs de projets : présentation et état d'avancement des projets, présentation de leur stratégie de communication
4. Collaboration/mise en œuvre d'une communication efficace

Les objectifs de ces réunions étaient d'un part de sensibiliser les porteurs sur leurs obligations en termes de publicité, d'assurer un cohérence sur la programmation, de créer une plateforme des responsables de communication, et d'évaluer comment ensemble nous pouvons créer des synergies.

Evènements

- **12 Inaugurations de la programmation 2007-2013** : à chaque inauguration des fardes de presse ont été distribuées, et le Ministre-Président ou un de ses proches collaborateurs intervient et présente la politique régionale européenne et sa contribution dans le projet. Des roll-up mettent en valeur les fonds FEDER. Des articles de presses sont publiés. A chaque inauguration un nombre important de participants, dont un grand nombre de bénéficiaires finaux, sont invités par le porteur de projet.
- **Parcours découverte Vélo** : suite au succès de la programmation précédente, nous avons via un marché sur facture réorganisé à plus petite échelle quelques tours pour divers groupes cibles..
- **Journée découverte entreprises 2016 (octobre 2016)**

Le dimanche 2 octobre, le FEDER a participé à cette journée dédiée au grand public afin de faire découvrir des projets FEDER. Cinq projets concentrés sur le territoire du Canal ont participé. Une balade à vélo le long de ces sites était également proposée gratuitement.

- **Guangzhou International Award (décembre 2016)**

Le Guangzhou International Award for Urban Innovation (décembre 2016) est parrainé par les Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis, dont la Région de Bruxelles-Capitale est membre) et la ville de Guangzhou. Ce prix récompense les villes et régions pour la mise en place de projets urbains innovants. Nous avons participé avec trois projets FEDER pour représenter la Région de Bruxelles-Capitale et

étions dans les finalistes.

- **Créative Forum Brussels** (septembre 2016) : présentation de 3 projets FEDER de la programmation 2014-2020 : CASTII, ART2WORK et Move it Kanal.
- **REGIOSTARS 2016** : participation d'ABATTOIR et Greenbizz comme finalistes.
- **European Week 2016** : organisation de la visite des journalistes à Molenbeek-Saint-Jean avec un programme de visites de projets FEDER afin de montrer la pérennité, la continuation et les complémentarités des politiques de rénovation urbaines européennes, régionales et locales (70 journalistes présents). Organisation également de deux visites pour participants à Port Sud, Recy K et Greenbizz (3 x 35 participants inscrits et présents).

Inform meeting 2016

- Portorz, SLOVENIA – juin 2016
- Bruxelles Belgique – décembre 2016 : participation et appui à l'organisation de l'INFORM, qui s'est fait dans le projet FEDER PORT SUD (PO 2007-2013). Les participants ont été invités à loger dans l'hôtel Belvue (PO 2007-2013).

Presse

Couverture presse: 2015/2016 - 124 articles

Revue de presse: ECHO (12), SOIR (16), Standaard (2), De Morgen (2), Libre (16), LN (1), Belga (14), Trends (6), VIF (7), La nouvelle gazette (2), Sud presse (1), La province (1), La capitale (12), La Meuse (2), Bruzz (8), L'Avenir (10), DH (12)

Outils de communication

Appel d'offres restreint pour un marché de services à prix global comprenant deux lots dont un lot pour une mission de conseil et de support en communication et un lot pour une mission de développement d'outils de communication comprenant le développement d'un site internet dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020. Le marché se base sur un montant total de 190.000 € HTVA. Deux lots :

- Lot 1) Mission de conseil et de support en communication pour un montant de 85.000 € HTVA
- Lot 2) Mission de développement d'outils de communication comprenant le développement d'un site internet dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020 pour un montant total de 105.000 € HTVA

Ce marché a été attribué en décembre 2016, pour une durée de 48 mois.

Budget

Un budget de 91.000€ a été dépensé, soit 18% du budget total communication, ce qui

correspond aux prévisions.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Conformément au Programme, le financement d'infrastructures par le FEDER est conditionné à une implantation géographique précise, soit dans les pôles de développement du PRDD, soit dans la Zone de Rénovation Urbaine qui concentre des critères en termes de revenus, taux de chômage et densité de population. La totalité des projets de l'axe 4 se développe dans la ZRU et la majorité de l'investissement consenti en faveur d'infrastructures s'y concentre également.

Comme le PO le prévoit, la RBC ne mettra pas en oeuvre de CLLD mais soutient, au sein de l'axe 4, la mise en œuvre d'actions qui visent à mettre en place des dispositifs participatifs en vue de favoriser l'inclusion des habitants aux dynamiques urbaines. Deux projets de ce type ont été sélectionnés dans ce cadre.

Outre une concentration de moyens dans le bâti, le Programme permet l'orientation d'actions vers la contribution à des enjeux particulièrement observés dans cette Zone : taux de chômage des jeunes, niveau de qualification et de formation, cadre de vie... Indépendamment de l'axe 4 qui se focalise autour de ces questions, certains projets sélectionnés sur d'autres axes intègrent ces thématiques en mettant, par exemple, le soutien aux PME en rapport avec le besoin de soutenir particulièrement les initiatives entrepreneuriales de jeunes de ces quartiers, ou le soutien à l'entrepreneuriat social.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

En date du 31 décembre 2016, la Cellule FEDER, administration de l'autorité de gestion, cumulait un effectif de 17,7 ETP, soit 19 personnes, une progression importante par rapport à la Programmation 2007-2013, mais représentant encore un total légèrement inférieur au cadre. Les compétences de cette équipe ont également pu être renforcées au travers de diverses formations entreprises par ses agents.

En date du 31 décembre 2016, la Cellule FEDER disposait, au niveau de la hiérarchie, d'une Directrice A3 (désormais effective), d'un Premier attaché A2 mais ne dépendait pas encore d'un(e) Directeur/trice chef(fe) de service.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

La période du présent rapport n'a pas encore permis de faire émerger de telles initiatives.

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

As stipulated by the Regulation (EU) No 1303/2013, article 27(3) on the "content of programmes", article 96(3)(e) on the "content, adoption and amendment of operational programmes under the Investment for growth and jobs goal", article 111(3), article (4)(d) on "implementation reports for the Investment for growth and jobs goal", and Annex 1, section 7.3 on "contribution of mainstream programmes to macro-regional and sea-basin strategies, this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

La période du présent rapport n'a pas permis de faire émerger de telles initiatives.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Outre les éléments énumérés au point 14.1, il est intéressant de relever que le projet « Devup Team » contribuera à soutenir le développement économique d'entreprises de travail adapté, employant prioritairement des personnes handicapées.

Les ressources financières affectées aux divers projets répondant aux besoins spécifiques des zones en question seront déterminées sur base des montants certifiés.

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'attention des citoyens - Région de Bruxelles-Capitale	Résumé à l'intention des citoyens	10 oct. 2017		Ares(2017)4941256	Résumé à l'attention des citoyens - Région de Bruxelles-Capitale	10 oct. 2017	ncorneev

Latest validation results

Severity	Code	Message
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.